



Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A. Sénior de Créteil

www.deborah-guitel.com

Chabbath Yitro
5768

26 Janvier 2008

Volume VI – Lettre 15

19 Chevath 5768

Hil'hoth 'Hol Hamoed

Est-il permis de déchirer du papier hygiénique à 'Hol Hamoed ?

Il est permis, à 'Hol Hamoed, de rechercher son bien-être physique, ce qui autorise de déchirer du papier hygiénique. Cela entre dans la catégorie de צרכי הגוף (les besoins du corps).

Qu'y a-t-il d'autre dans cette catégorie ?

'Hazzal (nos Sages) ont comparé cela à notre alimentation et pratiquement tout ce qui est permis pour la nourriture l'est aussi pour satisfaire notre bien-être physique, comme nous le verrons.

Par exemple, tout peut être fait pour un malade, même s'il n'est pas en danger ou s'il ne souffre que de légers maux ou inconforts. ¹ Il est permis de lui administrer tous les médicaments nécessaires, même les médicaments de confort. Il est également permis de s'enduire de crème, les mains ou le visage, même parfaitement sains pour prévenir des gerçures et éviter de peler. ²

Doit-on appliquer ces crèmes bechinouï (en changeant la façon habituelle de procéder) ?

Non, tout ce qui participe au bien-être corporel peut être administré de la façon habituelle, sans avoir recours à un chinouï, ³ puisque c'est comparable à o'bel nefech (action liée à l'alimentation). Cela inclut l'application de crèmes, la prise de médicaments, la découpe d'un pansement, le déplacement en voiture à la pharmacie, l'écriture d'une ordonnance et le dosage d'un médicament.

Peut-on aller chez le dentiste 'Hol Hamoed ?

Il est permis d'aller chez le dentiste pour se faire soigner un mal de dent ou tout autre inconfort, de la même façon qu'il est permis de prendre un médicament. ⁴ Par contre, on ne se rendra pas chez l'orthodontiste 'Hol Hamoed, dans la mesure où cette visite n'apporte pas de soulagement ni de profit immédiat pendant 'Hol Hamoed. Il est évident que si un délai de quelques jours dans l'ajustement des bagues peut provoquer une douleur ou un dommage quelconque à 'Hol Hamoed, il est permis de s'y rendre. Selon Rav Moché Feinstein זצטל, il sera permis de se rendre chez le dentiste pour toute gêne, même légère mais pas pour autre chose. ⁵

Peut-on se rendre chez le médecin pour y subir son check-up annuel, 'Hol Hamoed ?

Selon Rav Moché Feinstein זצטל, il s'agit d'un זילזול (dégradation du moed –fête-) qu'il convient d'éviter. Ceci est vrai, même si cet examen n'oblige le médecin à la transgression d'aucune mel'a'ha (travail interdit). ⁶

Que peut-on encore inclure dans le bien-être physique ?

- On peut chauffer de l'eau pour se laver entièrement le corps, ⁷ contrairement à Yom Tov.
- On peut se brosser les dents et utiliser toutes les sortes de savon, liquides ou solides. ⁸

- On peut se coiffer avec une brosse, même si cela risque d'arracher quelques cheveux au passage et on peut également faire des tresses ou des chignons. ⁹
- Une femme peut se maquiller et s'appliquer du rouge à lèvres, nonobstant la *mela'ha* de *memarea'h* (étaler). ¹⁰

Peut-on réparer des lunettes 'Hol Hamoed ?

Il est permis de réparer ses lunettes 'Hol Hamoed, comme on le ferait pour n'importe quel besoin physique. Cependant, il n'est pas permis de changer de monture 'Hol Hamoed car il s'agit là d'une *melé'beth ouman* (travail de professionnel) non nécessaire pour le *moed* (fête).

Selon Rav Moché Feinstein *zatsal*, il n'est pas permis de réparer des lunettes de soleil 'Hol Hamoed, sauf toutefois pour celui qui les met pour des raisons médicales. ¹¹

Selon Rav Chlomo Zalman Auerbach, il est permis de réparer un appareil auditif qui participe au bien-être physique mais pas un téléphone, sauf pour une personne âgée ou un malade. Il explique que le téléphone n'est pas indispensable et sa réparation ne se justifie pas 'Hol Hamoed. ¹²

Peut-on se couper les cheveux 'Hol Hamoed ?

Se couper les cheveux est certainement un *צרכי הגוף* (besoin du corps) et cependant 'Hazzal ne l'ont permis que dans des circonstances particulières. La raison en est que, tout le monde étant extrêmement occupé la veille de *Yom Tov*, la tentation est grande de déplacer cette coupe à 'Hol Hamoed, plutôt qu'avant *Yom Tov*.

Quel est donc le problème ?

Il ne faut pas entrer dans *Yom Tov* avec une chevelure négligée car cela dénote un manque de respect envers la Fête. ¹³ En conséquence, selon la *bala'ha*, se couper les cheveux avant *Yom Tov* est une *mitsva* (commandement). ¹⁴ Celui qui a été chez le coiffeur avant *Yom Tov* ne pourra pas davantage y retourner 'Hol Hamoed, dans la mesure où des personnes ne sachant pas qu'il s'est coupé les cheveux avant *Yom Tov*, pourraient être induites en erreur et croire qu'il est permis d'aller chez le coiffeur 'Hol Hamoed. ¹⁵

Peut-on se raser 'Hol Hamoed ?

Le *Choul'han Arou'h* interdit de se raser ¹⁶ et c'est la coutume qui prévaut. Beaucoup ont l'habitude d'être tolérants à ce sujet en s'appuyant sur le *Noda Bihouda*, alors que Rav Moché Feinstein ¹⁷ qui s'est intéressé en détail au sujet, conclut que l'habitude n'est d'être tolérant que dans certains cas ou pour ceux qui ne supportent pas la barbe. Il convient donc d'interroger son Rav.

[1] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:20, basé sur *Siman* 532:2 & *Michna Beroura* 5, 'Hayé Adam Klal 110:17

[2] Basé sur *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:20

[3] *Siman* 546:5, *Biour Hala'ha* "Kol"

[4] Voir *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66 note de bas de page 88

[5] *Iggroth Moché Ora'h 'Haim* 3 *siman* 78

[6] Cité dans *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66 note bas de page 92

[7] *Michna Beroura siman* 531:22

[8] Voir *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:21

[9] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* *ibid*

[10] *Siman* 546:6

[11] Voir *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:20 note bas de page 88

[12] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* *ibid* & *Tikounim*

[13] *Michna Beroura siman* 531:3

[14] *Siman* 531:1

[15] *Michna Beroura siman* 531:4

[16] *Siman* 531:2, *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:23

[17] *Iggroth Moché* Vol I *siman* 163

Sujets de réflexion

Est-il permis de se raser les poils 'Hol Hamoed ?

Est-il permis de couper les cheveux d'un enfant atteignant l'âge de 3 ans pendant 'Hol Hamoed ?

Est-il permis de se couper librement les ongles ?

Réponses la semaine prochaine

Un mot sur la *paracha Yitro*

Hachem demanda à *Moché Rabbénou* de dire aux *Bené Israël* de se rendre saints "aujourd'hui et demain" (*Chemoth* Exode 19:10).

Rav Sternbuch en déduit que la *Avodath Hachem* (Service de D.) demande un effort constant et il n'est pas possible d'y travailler un jour puis de se reposer sur ses lauriers.

A la mémoire de Déborah-Guitel bass Barou'h vé Bérouria BRAIZBLAT (25 Chevath 5761)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: deborah-guitel@club-internet.fr Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** d'un de vos proches ou pour **célébrer** un événement.

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter mais déposer dans une **Gueniza**